

Extrait du SNUipp-FSU des Landes.

<https://40.snuipp.fr>

# AESH : COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 27 SEPTEMBRE à la DSDEN

- Infos Carrière - Mouvement - Mouvement 2019 -



La FSU avait renouvelé à M le DASEN (directeur académique des services de l'éducation nationale) sa demande d'un groupe de travail sur les conditions de rentrée des AESH dans le département des Landes. Nous avons finalement pu rencontrer à la DSDEN à Mont de Marsan :

Mme Nguyen : secrétaire générale(SG) de la DSDEN en charge du volet administratif

Mme Joubert, inspectrice de l'éducation Nationale(IEN) chargée de l'Accueil des élèves en situation de handicap, en charge du volet pédagogique

Ce sont plus de 800 personnes qui accompagnent les élèves notifiés dans notre département cette année. Il reste une cinquantaine de PEC mais ils seront eux aussi transformés en AESH en 2020. Les recrutements se poursuivent et par exemple au collège Duruy de Mont de Marsan, où il y a plusieurs élèves notifiés, 2 recrutements sont en cours, un est déjà fait et la collègue doit bientôt intégrer l'équipe.

Nous avons fait remonter trois questions qui étaient revenues dans vos mails/appels :

**1- La question des quotités** Vous êtes nombreuses à nous avoir alerté quand vous avez vu la quotité baisser pour cette année dans votre contrat ; qui dit quotité en baisse, dit bien sur salaire en baisse mais aussi droits au chômage ou à la retraite en baisse. C'est donc un sujet grave. Il nous a été malheureusement facile de multiplier les exemples de collègues mises en très grande difficulté. Mme la SG nous a expliqué que le recteur avait décidé d'interdire tous les contrats à plus de 0.64 % de quotité. Ce monsieur a depuis quitté l'académie de Bordeaux et nous allons informer nos camarades qui siègent à Bordeaux pour qu'ils revendiquent auprès de Mme la Rectrice afin qu'elle fasse sauter ce verrou qui pénalise nos collègues. Malgré tout nous savons que certaines d'entre vous sont passées entre les mailles du filet sans que l'on sache pourquoi : tant mieux pour celles qui ont des quotités vivables mais cela renforce le sentiment d'injustice vécu par beaucoup d'entre vous. Par ailleurs, pour celles qui n'ont même pas les 0.64, la DSDEN nous a assuré qu'elle était attentive aux nouvelles notifications qui arrivaient dans leur secteur pour abonder leur contrat jusqu'à 0.64. Nous leur avons répondu que pour celles qui se trouvaient dans une petite école de la campagne landaise, la probabilité était moindre que pour celles qui accompagnaient dans un collège de ville. Si vous avez information d'arrivée d'élèves dans votre secteur qui pourraient être intégrés dans vos heures, n'hésitez pas à nous solliciter.

**2- Les renouvellements de contrats** Le nouveau dispositif 3 ans +3 ans a engendré des inquiétudes : certain.es ayant reçu un contrat de 3 ans, d'autres un contrat plus court car ils avaient déjà fait une partie de la durée : ex : un collègue qui a déjà fait un an, s'est vu proposer un contrat de 2 ans. Certain.es ayant même des contrats de 1 mois, qui doivent être renouvelés après entretien pour entrer dans la deuxième tranche des 3 ans. Si vous faites partie de ceux qui ont déjà fait trois ans ou qui vont bientôt les faire, alertez la DSDEN (n'hésitez pas à nous mettre en copie) pour qu'ils vous fassent le nouveau contrat. N'allez pas travailler le lundi si votre contrat s'arrête au vendredi, avant d'avoir reçu un nouveau contrat. Le CDI est automatique au bout de 6 ans sauf insuffisance professionnelle. Si vous avez une évaluation qui ne vous satisfait pas, prévenez-nous afin que nous vous conseillions pour un recours. Nous avons signalé que nombre d'entre vous n'ont pas vu revenir leur contrat signé. On nous a répondu que la priorité avait été donnée à votre signature sur le contrat pour commencer à déclencher le plus tôt possible le processus des payes. Une copie devrait vous être retournée avec toutes les signatures nécessaires.

**3- Les payes** Il y a deux circuits de gestion paye :

Les titres 2 gérés par la DSDEN 40 et payés par la DSDEN 33. Cela représente 338 personnes. La DSDEN 33 a payé le 26 septembre. 14 personnes recevront le 3 octobre un acompte de 70% car leur dossier n'a pas pu être traité à temps : la DSDEN va les appeler pour les prévenir. Pour 6 ou 7 personnes, il manque encore des pièces au dossier. Un acompte leur sera versé le 12 octobre s'ils récupèrent les pièces à temps.

Les nouveaux contrats (ex pec) sont baptisés « hors titre 2 » sont payés par le Lycée Montesquieu avec des contrats faits par la DSDEN 40 en raison de problème technique à Montesquieu. Cela représente 455 personnes.

Parmi elles, 10 ont un dossier incomplet et ne recevront qu'un acompte à 90% mais on ne sait pas à quelle date. La DSDEN 40 va les prévenir. Les personnes qui ne recevront qu'un acompte auront un document de la DSDEN pour attester qu'il ne s'agit pas de leur paye complète afin de faciliter leur démarche auprès des banques et autres organismes. Elles vont être également prévenues qu'elles peuvent solliciter l'aide sociale. (Voir sur notre site : <http://40.snuipp.fr/spip.php?article1723>)

Tous ces échanges sont partis de vos cas personnels que vous nous avez fait remonter. Nous ne notons pas bien sûr, dans ce compte rendu, les noms des collègues liés à telle ou telle situation mais nous espérons que vous avez trouvé la réponse à votre question. Si ce n'est pas le cas ou si vous avez une autre question, n'hésitez pas à nous solliciter !